

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -02 - 22

Séance du 27 février 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 3

Absent excusé : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,  
ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO,  
Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN,  
OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Elisabeth LALESART  
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Isabelle VIDAL  
(procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Pierre LUCIANO  
(procuration à Monsieur Yannick GUEGUEN),

**Etait absent excusé** :

**Conseiller Municipal** : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur GUEGUEN, Secrétaire de  
séance.

**NOUVELLE  
CONVENTION  
DE GROUPEMENT  
DE COMMANDES  
D'ACHAT D'ENERGIE  
SYMIELECVAR**

**AVENANT N° 1**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant attribution du Conseil Municipal,

Vu l'article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la coopération locale,

Vu la Délibération de la Commune de Saint-Cyr sur mer n° 2015-04-04 du 14/04/15 approuvant l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'achat d'électricité du SYMIELEC VAR,

Vu la Délibération du SYMIELEC VAR n° 45 du 21/04/2015 constituant le groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Vu la Délibération du SYMIELEC VAR n° 52 du 04/06/2015 fixant la liste des membres du groupement pour l'achat d'électricité, avec pour coordonnateur le SYMIELEC VAR, actualisée au 19/07/2016,

Vu la Convention de groupement de commandes d'achat d'électricité, passée en avril 2015 entre la Commune de Saint-Cyr sur mer et le SYMIELEC VAR,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, et son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Vu la Délibération du SYMIELEC VAR n° 124 du 07/12/17 approuvant par avenant n° 1 la nouvelle convention de groupement,

Le Maire expose ce qui suit,

Considérant que la Commune fait partie du groupement de commande d'achat d'électricité, mis en place par le SYMIELEC VAR en avril 2015,

Considérant que les marchés d'achat d'électricité signés dans le cadre de ce groupement arriveront à échéance fin 2018,

Considérant qu'il convient de préparer la nouvelle période d'achat qui interviendra dès 2019,

Considérant que la convention de groupement initiale signée avec le SYMIELEC VAR peut être modifiée par avenant, conformément à son article 8, sous réserve d'obtenir la majorité qualifiée des 2/3 de ses membres,

Considérant que ladite convention doit être mise à jour des évolutions survenues depuis sa signature,

Considérant que les principales modifications apportées à la convention initiale sont les suivantes :

- Introduction : Mise en œuvre de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015,
- Article 1<sup>er</sup> : Ouverture du groupement à l'achat de toutes les énergies,
- Article 3 : Conditions d'adhésion et de sortie du groupement,
- Article 7 : Nouvelles dispositions pour l'indemnisation du coordonnateur,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

- Adopte l'exposé qui précède,
- Adopte la nouvelle convention de groupement de commandes d'achat d'énergie avec le SYMIELEC VAR, objet de l'avenant n° 1, qui annule et remplace la convention initiale,
- Autorise le Maire à signer ladite convention, jointe à la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY